

Assurance soins dentaires

Lors de la campagne d'adhésion de l'assurance collective *La Capitale* qui s'est tenue du 1^{er} au 26 octobre dernier, les membres ont eu la possibilité de signifier leur désir d'adhérer à la garantie d'assurance soins dentaires sur une base individuelle.

Un rappel que la mise en place de cette couverture serait déterminée à l'atteinte d'un des deux critères suivants:

Un minimum de 35 % d'adhésion pour l'ensemble des membres de la FAE
ou
un minimum de 40 % d'adhésion à l'intérieur d'un syndicat affilié.

Résultats

F AE : 2024 personnes ont répondu oui sur un total de 27 353 soit 7,40 %

SEOM : 363 personnes ont répondu oui sur un total de 4 267 soit 8,51 %

À la lecture de ces résultats, la garantie d'assurance soins dentaires ne sera donc pas mise en vigueur le 1^{er} janvier 2019.